

N° 1942 – QU 443

N° référence : 01.0302.0601

Dépôt : 28.09.2026
Traitement Bureau CDV : 05.10.2026
Développement/Urgence : non/non
Délai de réponse : 05.02.2027

Question écrite de M. Julien Berthold intitulée : « Logements vacants où va-t-on ? »

Introduction

Le 29 septembre 2020, le Conseil municipal constituait un groupe de travail intitulé « Logements vacants, agissons ! », donnant ainsi suite à une motion déposée par le PCSI et acceptée par le Conseil de Ville.

Ce groupe de travail était constitué de 3 conseillers de ville, un conseiller municipal, le délégué à l'Economie, et 3 représentants du milieu professionnel concerné.

Ce groupe s'est réuni régulièrement de novembre 2020 à octobre 2023. Un rapport intermédiaire a été adressé au Conseil municipal fin 2021 et le dossier définitif présentant les conclusions et des propositions à fin 2023. Les propositions formulées incluaient notamment la mise en place d'un programme d'incitation à la rénovation des logements (analyse d'immeubles) similaire à ce qui se fait à Porrentruy.

Monsieur Valentin Zuber, à cette époque conseiller municipal responsable du département concerné, ayant été contacté personnellement par le motionnaire, en 2025, répondait ceci : « cette question de logements vacants à Moutier est intégrée dans une réflexion plus vaste menée par le dicastère de l'Economie et la Commission économique [...] l'idée étant de reprendre tout cela début 2026 dans un rapport complet à présenter au Conseil municipal durant l'année et d'intégrer les conclusions et décisions dans la future législature. »

Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée depuis le dépôt de la motion ni depuis les conclusions du groupe de travail. Pas plus tard que la semaine dernière, la presse mettait à nouveau en lumière le taux de 7.3% de logements vacants dans notre cité.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Où en est-on dans ce dossier ?
- Est-ce que les propositions du groupe de travail ont effectivement été intégrées à un projet plus global ?
- Si c'est le cas, à quel horizon temporel peut-on espérer la mise en place des premiers éléments ?

Moutier, le 28 septembre 2026

Signature(s) :

1^{er} signataire : M. Julien Berthold (1)